

LE BEAU LIEU

Bulletin no. 5 d'avril 1977

AVIS IMPORTANT

Nous vous rappelons qu'en vertu du règlement no. 82, tous les propriétaires de chien doivent les faire enregistrer.

Les licences servant au-dit enregistrement sont maintenant disponibles, au coût de \$ 2.00 auprès du secrétaire-trésorier dont le bureau est ouvert les mardi et jeudi de 19.00 à 21.00 heures.

Contrairement à ce qui avait été annoncé antérieurement, l'officier municipal ne se rendra pas au domicile des intéressés.

Cet enregistrement est d'autant plus important qu'il permet à l'officier chargé de l'application du règlement d'entrer en communication avec vous, tel qu'il y est obligé, si par hasard, votre chien est ramassé.

Monsieur Jean-René Larrivée, de St-Pierre, (Téléphone 828-2813), l'officier responsable, a aussi le devoir d'effectuer régulièrement une tournée de la municipalité afin de vérifier si le règlement est respecté.

Le propriétaire de tout chien ramassé par l'officier devra assumer les frais de séjour à la fourrière ainsi qu'une amende pouvant aller jusqu'à \$ 50.00.

Tout chien ramassé qui n'est pas enregistré sera gardé trois jours à la fourrière pour être ensuite remis à la Société Protectrice des Animaux, s'il n'est pas réclamé.

Ce règlement ne vise pas à priver les gens du droit de posséder un chien mais cherche à sauvegarder le droit des citoyens et de leurs enfants à circuler sans danger et en toute quiétude.

ALAIN TURGEON, maire.

GRAND BAZAR D'ARTISANAT

"Gens de Chez Nous", venez revivre une coutume d'antan à l'Ile d'Orléans.

Le cercle de l'A.F.E.A.S. de St-Pierre, Ste-Famille et Ste-Pétronille vous convie à un grand bazar artisanal et folklorique les 15, 16 et 17 avril prochain, au sous-sol de l'église de St-Pierre.

Ce bazar est organisé au profit des paroisses de St-Pierre, Ste-Pétronille et Ste-Famille.

En plus de l'artisanat, vous y trouverez des produits de l'érable, des plantes et des fleurs, et de quoi vous mettre sous la dent.

Le tout sera agrémenté de musique folklorique jouée par des gens de notre île.

On vous attend vêtu de nos plus beaux atours.

Heures d'ouverture:

Vendredi le 15: de 19 à 22 hres
 Samedi, le 16: de 10 à 22 hres
 Dimanche, le 17: de 10 à 17 hres

LES MEMBRES DE L'A.F.E.A.S.

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE ET "JOGGING"

Ce cours n'aura rien d'un cours professionnel de conditionnement physique. La partie conditionnement physique sera plus une phase de réchauffement intense en vue du "jogging".

Cependant, cette première partie sera assez importante pour satisfaire les personnes non intéressées à courir et durera entre 15 et 45 minutes selon l'avancement du cours.

Ce sera avant tout une activité de plein air sauf empêchement atmosphérique. La période de conditionnement physique sera suivie, pour les intéressés, d'une séance de "jogging" plus ou moins longue. Il serait aussi souhaitable qu'il y ait au moins deux rencontres par semaine.

Une rencontre préliminaire avec tous les intéressés permettra d'établir un programme convenable pour tous.

Pour informations, communiquez avec:

Jean-Pierre Ducruc 828-9643

POTAGER ET FLEURS

Le Loisir de Ste-Pétronille offre aux familles du village un morceau des terrains de la municipalité pour cultiver un potager ou des plates-bandes de fleurs.

Adressez-vous à Andrée Turgeon à 828-2518; premier rendu, premier servi.

BRICOLAGE

Suite au cours de bricolage pour les enfants, une exposition des travaux de ceux-ci se tiendra à la Mairie, le 23 avril prochain, de 1.30 hres à 2.30 hres

ATHLETISME

Dans le cadre des jeux d'été de la Côte de Beaupré, nous recherchons des entraîneurs hommes et femmes, pour les groupes d'âge 6-10 ans, 11-14 ans et 15-17 ans dans les disciplines suivantes: course, saut en longueur, saut en hauteur.

Prière de communiquer avec Solange Drolet 828-2280.

SOCCER - BALLE-MOLLE - BALLON-VOLANT

Ces sports d'équipe seront accessibles aux catégories hommes et femmes selon les âges suivants:

6 à 10 ans
11 à 14 ans
15 à 20 ans
21 ans et plus

à la CONDITION que des entraîneurs bénévoles veulent bien encadrer ces équipes.

Pour offrir vos services (juin, juillet, août) veuillez communiquer avec Solange Drolet à 828-2280.

CINEMA POUR LES JEUNES

Ne pas oublier que les séances de cinéma pour les jeunes de 5 à 12 ans se poursuivent à 9 hres à la mairie les:

16 avril et 30 avril
14 mai et 28 mai

TRAVAUX = PERMIS DE CONSTRUCTION

Un petit rappel: pour tous travaux de construction, démolition, déménagement, rénovation, réparation, déboisement, puits, fosse, piscine et autres, un permis est obligatoire.

Faites votre demande en bonne et due forme auprès du secrétaire-trésorier de la municipalité.

Le Comité Local d'Aménagement se réunit au moins une fois par mois, le 3ième mardi. A partir de ce moment, le délai de délivrance du permis, compte tenu de la nécessité d'obtenir une autorisation du ministre des Affaires culturelles, est habituellement de moins de quatre (4) semaines, SAUF dans le cas d'une construction.

Soyez prévoyants et aidez-nous à vous aider.

PIERRE DE SAVOYE pour le
Comité Local d'Aménagement

NUMEROTAGE

Le règlement concernant le numérotage des rues des Pins Nord, des Pins Sud et Place Cap de Condé a été adopté à la séance régulière du 4 avril 1977.

Par conséquent, les personnes concernées recevront un avis du secrétaire-trésorier leur indiquant le numéro civique qui leur a été octroyé.

Nous conseillons à ces personnes d'afficher ce numéro à leur résidence afin de faciliter l'identification des résidents.

PHILIPPE NOEL
Conseiller municipal

PRINTEMPS - SPECIAL

La semaine d'embellissement s'en vient.

N'attendez pas à la dernière minute pour y apporter votre concours. Embellissez maintenant, profitez-en tout le temps.

Restez à l'écoute, on en reparlera le mois prochain.